



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2017

Étaient présents : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM. AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir PAIRAUD Guillaume), HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas (Pouvoir THEBAULT André), MESSÉ Alain, MOINARD David, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir BOUTET Christine).

Excusés : Mme BOUTET Christine, MM. PAIRAUD Guillaume et THEBAULT André

Secrétaire : M. MOINARD David

Votants : 15 dont 3 pouvoirs

Demande d'avis sur le transfert de la compétence PLU à la CCVSA

M. le Maire expose que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (dénommée Loi ALUR) modifie les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes. Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Le PLUI est un outil d'aménagement de l'espace à l'échelle intercommunale. Une fois le transfert de compétence intervenu au profit de la Communauté de Communes, seul un PLUI couvrant l'intégralité du territoire de l'intercommunalité sera élaboré. Les PLU ou cartes communales existants demeurent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUI. En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble afin de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLUI constitue un document de planification qui doit : correspondre à un projet de territoire ; faciliter l'instruction du droit des sols par une harmonisation en matière d'urbanisme sur le territoire communautaire et représenter une économie d'échelle significative et une mutualisation des moyens et de compétences. Le conseil après délibération émet un avis favorable au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la CCVSA. (Vote : 9 voix pour et 6 abstentions).

Microtracteur : remplacement ou réparation

M. LELAURE présente les différents devis de remplacement et de réparation du microtracteur. Le Conseil retient le devis d'Espace Emeraude pour l'acquisition d'un microtracteur de démonstration pour un montant de 16 191 € 67 HT avec une reprise de l'ancien microtracteur de 7000 € soit un total de 9 191 € 67 HT (Vote : 12 voix pour, 1 voix contre, 2 absentes).

Vote des subventions 2017

Le Conseil Municipal vote les différentes subventions communales au vu des demandes reçues. Le montant total des subventions votées est de 5 892 €. (Vote : 11 voix pour, 4 voix contre)

Demande de subvention exceptionnelle

M. Le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de la section des anciens combattants de St Pierre le Vieux pour le remplacement d'un drapeau. Le coût est de 1158 € et le Conseil Départemental a donné son accord pour une aide de 450 €. Le Conseil octroie une subvention de 450 €. (Vote : à l'unanimité)

Contrat saisonnier à l'école

M. Le Maire rappelle qu'un contrat Service Civique a été recruté à l'école en septembre 2016 et que celui-ci se termine au 30 avril 2017. Pour pallier au bon fonctionnement des services TAPS, cantine et garderie jusqu'à la fin de l'année scolaire, M. Le Maire propose de recruter en CDD cette même personne, à raison de 35 h/semaine pendant 10 semaines soit jusqu'au 7 juillet 2017. (Vote à l'unanimité)

Sentier de La Porte de l'Île : demande de subvention

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 26 mars 2015, le Conseil a émis le souhait de lancer une étude pour la réalisation d'un sentier pédestre au village de La Porte de L'Île dans la continuité du sentier pédestre déjà réalisé au village de Souil. Le Cabinet Frénésis a été retenu pour effectuer l'esquisse et l'avant-projet de l'aménagement du port de La Porte de L'Île et l'aménagement du sentier. L'estimatif des travaux s'élève à 94 580 € HT et la maîtrise d'œuvre de la tranche conditionnelle à 8 400 € 00 HT. Subventions accordées : 5000 € Enveloppe Parlementaire et Contrat Vendée Territoires 41 145 € 02. Le Conseil accepte de demander une subvention de 25 000 € auprès de la DREAL une de 10 298 € dans le cadre du Pacte Régional Ruralité et une auprès du FEDER. (Vote : à l'unanimité)

Projet Transport Solidaire

M. Le Maire présente l'offre de « transport solidaire » du territoire Vendée Sèvre Autise proposé par le Centre Socioculturel Le Kiosque (Benet). Cette offre fait intervenir des personnes bénévoles accompagnantes proposant leurs services de transport dans le bassin de vie local. Il est demandé une cotisation de 10€ par année et une participation financière de 3€ par trajet de 8km (0,35 € par kilomètre supplémentaire) pour les personnes bénéficiant de cette offre.

Ce fonctionnement prévoit un référant local bénévole situé dans la commune de Saint-Pierre-le-Vieux pour gérer l'organisation du transport. Le Conseil propose que cette charge soit attribuée au secrétariat de la mairie afin de faciliter les échanges de services entre personnes.

Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place du « transport solidaire » proposée par le Centre socioculturel « Le Kiosque » dans la commune. La commune prendra à sa charge le montant de la cotisation de 10 € par an et par personne bénévole. Un flash info à venir comportera un appel à volontaires pour ces 5 à 6 conducteurs bénévoles. (Vote : à l'unanimité)

Voirie 2017 : choix du maître d'œuvre

Le conseil décide de retenir l'entreprise Aménagement Ingenierie VRD (Fontenay le Comte) pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 800 € 00 HT. (Vote : à l'unanimité)

Questions et informations diverses

M. Le Maire informe :

- Que le SDIS de la Vendée a effectué en 2016 une reconnaissance opérationnelle des points d'eau d'incendie anciennement appelée « tournée des poteaux d'incendie » ;
- Que la commission des impôts se réunira le mercredi 29 mars 2017 ;
- Que le repas des aînés aura lieu le 2 septembre 2017, les travaux de la salle des fêtes devant débuter le 18 septembre 2017 ;
- Que le prochain conseil aura lieu le 21 mars 2017 (vote du budget) ;
- Qu'un flash info va être distribué prochainement ;
- Que les produits phytosanitaires sont désormais interdits et seront remplacés par du vinaigre.

M. GABORIAU Sébastien évoque la possibilité que des barrières de contentions seront installées sur le chemin des bois blancs en accord avec le Parc Régional du Marais Poitevin. L'idée est retenue par le Conseil.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 27 février 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 27 février 2017

Le Maire,
Christian HENRIET